



52bis rue d'Inkermann
35000 RENNES

CHARTRE DE L'ESSOR

L'ESSOR est une association qui rassemble des hommes et des femmes, d'âges et d'horizons divers, riches d'expériences personnelles variées, qui ont en commun la volonté d'agir pour la protection et l'insertion des jeunes en difficulté et de participer à la construction d'une société solidaire.

Ces hommes et ces femmes s'inscrivent dans une histoire puisque l'association l'ESSOR, créée en 1975, a pris le relais des religieuses de la Congrégation Notre-Dame de la Charité, qui depuis 1808, hébergeaient et accompagnaient, au sein de l'Institution Saint-Cyr de RENNES, des jeunes filles en grande difficulté et en situation d'exclusion.

L'ESSOR a su s'adapter aux évolutions de la société et son histoire passée ou récente est jalonnée de remises en question, d'évolutions, d'adaptations. D'une époque à l'autre, les conditions d'accueil, de prise en charge et d'accompagnement éducatif ont changé. Elle a fait sienne les avancées de l'action éducative. Aujourd'hui encore, l'ESSOR reste ouverte et attentive aux changements qui interviennent dans l'expression des besoins des jeunes et de leurs familles, pour y apporter des réponses adaptées et diversifiées.

Ces adaptations n'ont de sens et de cohérence que si elles s'adossent à des objectifs et des valeurs clairement définis.

C'est à partir de cette chartre que doivent se penser, se construire, la stratégie et l'action de l'ESSOR.

I. Une association tournée vers les jeunes en difficulté et leurs familles

L'ESSOR a choisi de concrétiser ses objectifs en participant aux missions d'aide et de protection des **enfants et des jeunes de 0 à 21 ans**, qui lui sont confiés par les services d'Aide Sociale à l'Enfance et ceux de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

L'ESSOR affirme son attachement :

⇒ **Au respect du jeune pour qu'il devienne un adulte autonome et responsable**

Respecter le jeune, c'est :

- L'accompagner de manière individualisée en considérant qu'il est unique et que sa spécificité doit être prise en compte,
- L'informer de façon claire et compréhensible sur son accompagnement et les décisions le concernant,
- Le considérer comme acteur de son parcours et donc partie prenante dans la conception et la réalisation du projet individuel qui le concerne,
- Lui permettre un accès progressif à l'autonomie,
- Préparer son insertion dans la société par l'apprentissage de la citoyenneté et l'expérimentation de la vie collective.

⇒ **Au respect de la famille du jeune**

Respecter la famille c'est :

- Favoriser le maintien des liens avec elle dans le but de lui permettre d'exercer son autorité parentale,
- L'associer, aux orientations, aux décisions concernant son enfant avec le souci constant de la soutenir et non de la remplacer,
- Adopter à son égard une démarche contractuelle.

L'ESSOR s'engage à mener son action « dans le souci et le respect des personnes » **et s'appuie notamment sur :**

- Les principes de la déclaration universelle des droits de l'homme,
- La convention internationale des droits de l'enfant,
- La charte européenne des droits fondamentaux,
- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'aide sociale et médico-sociale et l'ensemble des textes relatifs à la protection de l'enfance
- Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Arrêté du 9 mars 2022 portant création d'une charte de soutien à la parentalité
- Loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants (loi Taquet)

⇒ L'ESSOR, association humaniste, se référant à ces textes fondateurs, **a la volonté d'agir pour le respect de la dignité humaine, pour la reconnaissance de l'autre et de ses différences, pour la prise en compte et la valorisation du potentiel et des capacités de chaque individu.**

II. Association engagée, l'ESSOR

⇒ Affirme son statut **d'association à but non lucratif.**

Au-delà d'une gestion rigoureuse des missions de services public qui lui sont confiées, l'ESSOR entend développer des spécificités aussi bien dans le montage et la conduite de projets qu'au niveau de la participation et de la promotion des jeunes, du fonctionnement interne et de l'innovation.

⇒ Est attachée **au dialogue et au débat interne.**

Les instances associatives impliquant professionnels et administrateurs sont les lieux privilégiés du débat et de la confrontation des points de vue. C'est en effet grâce à la réflexion collective que

s'élaborent et se construisent les décisions et orientations de l'ESSOR. C'est également à la faveur des échanges au sein des groupes de réflexion, des commissions, des réunions institutionnelles, des réunions de cadres, qu'émergent les réponses aux questions qui se posent.

⇒ **Promeut des coopérations**

- › En développant des partenariats avec les associations agissant dans le même secteur d'activité,
- › En établissant des liens et des collaborations avec les organisations et structures susceptibles de compléter et d'enrichir les actions développées au profit des jeunes et de leurs familles.

⇒ **Est force de propositions.**

- › En s'appuyant sur ses pratiques et ses capacités d'expertise et d'observation,
- › En participant avec ses mandants à la définition et à la mise en place des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE),
- › En prenant l'initiative d'innovations et d'expérimentations.

Récusant toute forme de dogmatisme, refusant le prosélytisme, l'ESSOR reconnaît les identités individuelles et collectives dans le cadre des droits et des devoirs de chacun. Ainsi, elle s'inscrit dans le **respect des principes de laïcité et de l'accès aux droits pour tous.**

Prenant appui sur des valeurs partagées, la présente charte sert de référence pour la définition des orientations, des positionnements et des stratégies de l'ESSOR. Elle constitue le socle qui donne sens et cohérence à son action.

***Charte validée par le Conseil d'Administration le 19 juin 2023,
adoptée par l'Assemblée générale le 22 juin 2023.***